

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE NEUF JUILLET, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 3 juillet 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BARON (*suppléant de Benoît DESPRES, absent*), Carole BERECHEL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, David BURLOT, Camille CAURET, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Denis BERTRAND donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Paulette BEUREL donne pouvoir à Yves RUFFET,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à Christelle LEVY-ROBERT,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Camille CAURET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yvon BERHAULT, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Alain GOUZIN, Josianne JEGU, Jean-Michel LEBRET, Marc LE GUYADER, David L'HOMME, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Thierry ROYER

Délibération n°2024-111

Membres en exercice : 69 Présents : 47

Absents : 22

Pouvoirs : 11

EAU ASSAINISSEMENT EVACUATION DES BOUES DU BASSIN D'ORAGE N°2 DU BOCAGE AVANT-PROJET

Lamballe Terre & Mer gère le parc d'activités de la Ville es Lan à Lamballe-Armor, qui s'étend sur une surface totale d'environ 80 hectares. Les eaux pluviales de cet ensemble industriel sont gérées par deux bassins d'orage en cascade : le bassin de Beausoleil en amont de celui du Bocage.

Le 11 juillet 2023, un programme de réhabilitation de ces bassins d'orage a été validé, nécessitant l'évacuation préalable de boues polluées. Ainsi, le sous-bassin n°2 du Bocage, comprenant des filtres plantés de roseaux, doit faire l'objet de ce type d'opération en 2024.

Une étude de maîtrise d'œuvre spécifique a été confiée au bureau d'études SOLER, qui a élaboré un avant-projet comprenant :

- les démarches réglementaires et administratives,
- l'installation des dispositifs de gestion des nuisances,
- l'installation du chantier et des plateformes de stockage,
- les terrassements, chargement transport et évacuation des terres polluées,
- l'apport de matériaux inertes pour la remise en état des sites,
- les analyses avant restitution et rapport de fin de travaux.

L'estimation financière de cet avant-projet est estimée par le bureau d'études SOLER à 270 000 € HT.

Vu la délibération n°2023-127 du 11 juillet 2023, validant l'avant-projet relatif à l'évacuation des boues des bassins d'orage de Beausoleil et du Bocage et arrêtant le coût prévisionnel des travaux, associé à cet avant-projet à 535 000 €HT (valeur mai 2023),

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE l'avant-projet relatif à l'évacuation des boues du bassin n°2 du Bocage,
- ARRETE le coût prévisionnel des travaux associé à cet avant-projet à 270 000 €HT (valeur mai 2024),
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

16 JUIL. 2024



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 16 JUIL. 2024

De la publication le 16 JUIL. 2024

Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale